



Le Rheu, le 26 décembre 2019

## CHAMPIONNAT DE BRETAGNE VETERANS

Cette compétition se déroulera à **PLOUHA – Pass'sport – rue de Dixmude – 22580 PLOUHA** le **dimanche 9 février 2020**.

### Horaire Général

V1-V2-V4 : Pointage 8h30, début de compétition : 9h00  
V3-V5 masculins : Pointage 10h00, début de compétition : 10h30  
Féminines: Pointage 10h00, début de compétition : 10h30

En cas de retard ou d'imprévu téléphonez au 07.81.80.05.66 **par SMS uniquement** (48 heures avant la compétition) ou au 06.83.01.80.77.

**Si empêchement le jour même, contactez Alain TRICOIRE (juge-arbitre) au 06.25.18.12.52.**

Cette compétition est qualificative pour le championnat de France qui se déroulera du 11 au 13 avril 2020 à ST DIE-DES-VOSGES (88).

Déroulement de la compétition : Pause repas à 12H30 et reprise à 14h00. Les éliminés (ées) des 1ers tours pourront participer à la coupe de PLOUHA (consolante), les inscriptions se feront sur place dès 11 heures.

Remise des récompenses : elle aura lieu à la fin de la compétition et les récompenses ne seront remises qu'aux joueuses et joueurs effectivement présents sur le podium. Aucune récompense ne sera remise avant.

**La liste des joueuses et joueurs qualifiés ou sur liste d'attente figure en annexe.**

Pour nous permettre l'organisation de cette journée, **que vous soyez qualifiés ou sur liste d'attente**, vous voudrez bien nous retourner au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table, Le Bourg Nouveau – 3, rue des Orchidées, 35650 LE RHEU, le bulletin d'engagement **pour le 17 janvier 2020 au plus tard**.

**Passé cette date, il sera procédé au remplacement des joueuses et des joueurs qualifiés n'ayant pas répondu.**

**Un repas chaud sera servi le midi aux personnes ayant réservé sur le bulletin d'engagement pour un montant de 16.00 € (voir fiche jointe). Ces repas seront à payer sur place le jour de la compétition.**

Nous comptons vivement sur votre présence.

Cordialement,

Marie Claude PENNEC  
Déléguée Vétérans

**N.B.** *Tout qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats de Bretagne, se verra, en cas de forfait non excusé 48H00 avant l'épreuve, infliger une pénalité financière de 30,00 € (en cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu pendant ces 48H00, le joueur doit justifier son absence par courrier auprès de la LBTT dans les 72H00).*

Diffusion : Joueurs (S/C Correspondants clubs), Bureau LBTT, Comités Départementaux, Club organisateur, Juge-arbitre